

Communiqué de la 39^{ème} session ordinaire du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant

1. Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) vient de clôturer sa 39^{ème} session ordinaire qui s'est tenue virtuellement du 21 mars au 01 avril 2022.
2. Ont participé à la session des représentants des enfants, des représentants des États membres, des représentants des agences des Nations Unies et des représentants des Organisations de la Société Civile (OSC).
3. Les personnalités suivantes ont fait un discours pendant la cérémonie d'ouverture de la session :
 - le représentant des enfants, Maître Alamin Ahmed ;
 - la représentante du forum des OSC, Mme Felistus Motimedi ;
 - le représentant des Agences des Nations Unies, Dr Edward Addai, représentant de l'UNICEF auprès de l'Union Africaine (UA) au nom de la Communauté des Nations Unies ;
 - le représentant du Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH), M. Gilbert Sebihogo, Directeur Exécutif ;
 - la Présidente de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, Honorable Juge Imani Aboud ;
 - le Président du sous-comité du COREP sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance, S.E. Ambassadeur Taonga Mushayavanhu ;
 - la Directrice du Département de la Santé, des Affaires Humanitaires et Sociales, Mme Mariama Cissé, au nom de la Commissaire du département, S.E. Ambassadeur Minata Samaté Cessouma ; et
 - le Président du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant, Honorable Joseph Ndayisenga.
4. Lors de la 39^{ème} Session ordinaire, le Comité a adopté diverses décisions comme indiqué ci-dessous :
5. Le Comité a examiné :
 - Le premier rapport périodique de l'Etat d'Erythrée ;
 - Le premier rapport périodique de la République d'Ouganda ; et
 - Le rapport initial de la République des Seychelles.
6. Après avoir délibéré sur les Communications en attente, le Comité:

- i. A tenu une audience sur la communication n° : 0016/Com/004/2020 dans l'affaire entre le Centre africain d'études sur la justice et la paix (ACJPS) au nom de Mme Umjumah Osman Mohamed contre la République du Soudan;
 - ii. A tenu l'audition des déposants des affidavits concernant la communication n° : 0012/Com/001/2019 dans l'affaire entre le Centre juridique et des droits de l'homme et le Centre pour les droits reproductifs (au nom des filles tanzaniennes) contre la République-Unie de Tanzanie;
 - iii. Communication n° : 0013/Com/001/2020 dans l'affaire opposant l'APDF et l'IHRDA au nom d'AS mineur contre la République du Mali;
 - iv. Communication n° : 0015/Com/003/2020- Abbas Mohamed AL-Nour Musa Al-Emam, Modathir Alrayah Mohamed Badawi, et Fadul Almoula Aljaili Nourallah, par Les représentants juridiques (un groupe d'avocats) : Taha Fadul, Nisreen Mustafa, Somia Shampaty et Nawras Elfatih contre le Soudan;
 - v. Communication No : 0018/Com/002/2021 au nom de Fadimatou Mohamadou et 9 autres contre la République du Cameroun;
 - vi. Communication n° 004/Com/001/2014 sur l'Institut pour les droits de l'homme et le développement en Afrique contre la République du Malawi; et
 - vii. Communication No 0017/Com/001/2021 soumise par le Réseau des droits de l'enfant et de la réadaptation, l'Institut pour les droits de l'homme et le développement en Afrique et le Centre pour les droits de l'homme (au nom des enfants touchés par des accusations de sorcellerie au Nigéria) contre la République fédérale du Nigéria.
7. Le Comité a examiné et adopté tels qu'amendés les documents suivants :
- Etat des lieux de la grossesse chez les adolescentes en Afrique : Un examen panafricain de la situation, des progrès et des défis; et
 - Lignes directrices sur le retour en toute sécurité à l'école après/pendant la pandémie de Covid-19.
8. En outre, le Comité a décidé d'élaborer des lignes directrices sur la violence contre les enfants.
9. En plus de cela, le Comité a approuvé la version adaptée aux enfants de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, élaborée par Save the Children et Plan International.
10. Le Comité a examiné et adopté telles que modifiées les résolutions élaborées par ses différents groupes de travail, à savoir:
- La Résolution n° 16/2022 sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Comité ;
 - La Résolution n° 17/2022 sur la protection et la promotion des droits de l'enfant dans la sphère numérique en Afrique ;
 - La Résolution n° 18/2022 sur l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'enfant dans les réponses au changement climatique ; et
 - La Résolution n° 19/2022 sur la situation des enfants atteints d'albinisme en Afrique.
11. Le Comité a décidé d'entreprendre des missions d'enquête par l'intermédiaire de ses groupes de travail de la manière suivante:

- Enquête du Groupe de travail sur les Droits de l'Enfant et les Entreprises en République Démocratique du Congo, en République de Guinée et en République du Bénin ;
- Enquête du Groupe de travail sur les changements climatiques en République d'Angola et en République centrafricaine ;
- Enquête du Groupe de travail sur les Enfants Handicapés en République du Malawi et en République du Burundi ; et
- Enquête du Groupe de travail sur la mise en œuvre des décisions au Cameroun et au Sénégal, suivre la mise en œuvre de la décision du Comité sur sa procédure de communications.

12. Le Comité a accordé le statut d'affilié à la Commission nationale des droits de l'homme de la République fédérale démocratique d'Éthiopie après avoir évalué les documents relatifs à sa demande.

13. Le Comité a identifié des domaines thématiques et des dispositions de la Charte sur lesquels il élaborera des observations générales, à savoir;

- Le droit à une nutrition adéquate des enfants sur l'article 14(2)(c) de la Charte ; et
- Le droit à l'éducation des enfants sur l'article 11 de la Charte.

14. Le Comité a également identifié les thèmes des journées de discussions générales qui se tiendront lors des prochaines sessions du Comité. Les thèmes sont:

- Les droits de l'enfant dans le monde numérique ;
- Les Droits des Enfants Handicapés ; et
- Le Développement de la petite enfance et investissement dans les premières années.

15. Le Comité a adopté tel qu'amendé le rapport de la 39^{ème} Session ordinaire.

16. Le Comité a décidé de tenir sa prochaine session du 10 au 21 octobre 2022.

Fait virtuellement, le 1^{er} avril 2022, lors de la 39^{ème} session ordinaire